



---

**Projet de renaturation du ruisseau de la Vèze –  
Communes d'Ougney, de Taxenne et de Rouffange (39)**

**Diagnostic écologique  
Inventaires de la flore et des habitats**

---

Acer campestre

Version 1

06/08/2020



**Diagnostic écologique**  
**Inventaires de la flore et des habitats**

**Projet de renaturation du ruisseau de la Vèze –  
Communes d'Ougney, de Taxenne et de Rouffange (39)**

Indice	Date	Modifications	Etabli par	Validé par
v1	06/08/2020	Version initiale	P. Legoff	B. Feuvrier

**Maître d'ouvrage**

**TELEOS Suisse SARL**  
Les Rangiers 11E  
CH-2883 Montmelon

**Expertise écologique**



**ACER CAMPESTRE**  
Bureau d'études en écologie  
20 Rue Pré Gaudry  
69007 Lyon

Tél. : 04 78 03 29 20  
acer@acer-campestre.fr

Responsable : Sabine Laval (gérante)  
Responsable du dossier : P. Le Goff (ingénieur  
écologue)

# Sommaire

## Introduction

5

## Etat initial de la zone d'étude et synthèse des enjeux écologiques

6

### I. Analyse bibliographique

6

I.A. Zonages environnementaux 6

*I.A.1. Inventaire ZNIEFF* 6*I.A.2. Inventaire des Zones Humides* 7*I.A.3. Inventaire ZICO* 7

I.B. Zonages réglementaires 7

*I.B.1. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope* 7*I.B.2. Réseau Natura 2000* 7*I.B.3. Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)* 8*I.B.4. Parc Naturel National (PNN)* 8*I.B.5. Parcs Naturels Régionaux (PNR)* 8*I.B.6. Espaces Naturels Sensibles (ENS)* 8*I.B.7. Ramsar* 8*I.B.8. Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR)* 8*I.B.9. Réserves biologiques forestières (RBI et RBD)* 9*I.B.10. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité* 9

I.C. Données associatives en ligne 11

I.D. Schéma Régional de Cohérence Ecologique 11

### II. Inventaires de terrain

14

II.A. Zones d'étude 14

II.B. Interventions sur site 16

II.C. Protocoles d'inventaires naturalistes 16

II.D. Protection des espèces et évaluation des enjeux écologiques 17

*II.D.1. Protection des espèces* 17*II.D.2. Listes rouges et listes des espèces menacées* 17*II.D.3. Evaluation des enjeux écologiques* 17

II.E. Résultats des inventaires 19

*II.E.1. Habitats naturels* 19*II.E.2. Flore* 25

### III. Synthèse des enjeux liés aux milieux naturels

27

## Annexes

30

### I. Espèces végétales observées

30

## Index des tableaux

<i>Tableau 1 : Liste des ZNIEFF localisées à proximité de la zone d'étude.....</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 2 : Liste des sites Natura 2000 localisés à proximité de la zone d'étude .....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 3 : Espèces floristiques d'intérêt patrimonial connues sur les communes d'Ougney, de Taxenne et de Rouffange(CBNFC, 31/03/2020).....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 4 : Liste des intervenants .....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau 5 : Textes relatifs à la protection des espèces .....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 6 : Habitats naturels inventoriés et niveau d'enjeu local.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 7 : Liste des espèces de la flore invasive .....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 8 : Synthèse des enjeux liés aux milieux naturels identifiés sur la zone d'étude .....</i>	<i>28</i>

## Index des illustrations

<i>Illustration 1 : Photographie des habitats (de g. à d.) :Herbiers ; Aulnaie-Frênaie rivulaire ; Plantation de peupliers ; Roselière ; Cultures ; Mégaphorbiaie</i>	<i>22</i>
<i>Illustration 2 : Espèce invasive observée sur site : Erable negundo</i>	<i>25</i>

## Index des cartes

<i>Carte 1 : Contexte écologique : zonages d'inventaires et réglementaires</i>	10
<i>Carte 2 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i>	13
<i>Carte 3 : Localisation de la zone d'étude</i>	15
<i>Carte 4 : Cartographie des habitats naturels</i>	24
<i>Carte 5 : Inventaire de la flore : localisation des principaux massifs d'espèces envahissantes</i>	26
<i>Carte 6 : Synthèse des enjeux liés à la flore et aux habitats</i>	29

# Introduction

---

La présente étude flore est réalisée dans le cadre du projet de restauration du ruisseau de la Vèze sur la partie située sur les communes d' Ougney, de Taxenne et de Rouffange (39).

Ce diagnostic est basé d'une part sur une compilation de données bibliographiques et d'autre part sur une campagne d'inventaires naturalistes in-situ au cours de l'année 2020 visant la flore (dont patrimoniale et exotique envahissante)et les habitats naturels.

# Etat initial de la zone d'étude et synthèse des enjeux écologiques

## I. Analyse bibliographique

### I.A. Zonages environnementaux

#### I.A.1. Inventaire ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'Environnement. Il est mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et constitue un outil de connaissance du patrimoine national. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On décrit deux types de ZNIEFF définies selon la méthodologie nationale :

- Une **ZNIEFF de type 1** est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale.
- Une **ZNIEFF de type 2** est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

**L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.**

Les ZNIEFF identifiées à proximité de la zone d'étude sont présentées ci-dessous.

Noms	Codes ZNIEFF	Surfaces	Enjeux écologiques	Distances par rapport à la zone d'étude
<b>ZNIEFF de type 2</b>				
<b>Vallée de L'Ognon de</b>	430010441	4488 ha	<u>Faune</u> : Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Damier de la succise, Cuivré des marais, Cordulie à corps fin, Râle	1,5 km au nord

Noms	Codes ZNIEFF	Surfaces	Enjeux écologiques	Distances par rapport à la zone d'étude
<b>Moncley à Pesmes</b>			des genêts, Longions nain, Conocéphale des roseaux, Pic cendré, Râle d'eau, Torcol fourmilier, Brochet. <u>Flore</u> : Frêne élevé, Gratiolle officinale, Hottonie des marais, Inule des fleuves, Queue de souris naine, Naïade majeure, Stellaire des marais,	
<b>Forêt de la Serre</b>	430002173	3727 ha	<u>Faune</u> : Ecrevisse à pieds blancs, Alyte accoucheur, Sonneur à ventre jaune, Triton ponctué, Triton crêté, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pic mar, Pic cendré, Alouette lulu, Minoptère de Schreibers, Grand murin, Murin de Bechstein, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe. <u>Flore</u> : Adénocarpe plié, Laïche faux souchet, Cotonnière de France, Lentille d'eau à trois sillons, Littorelle uniflore, Ophrys abeille, Grande douve, Osmonde royale, Fougère des marais, Trèfle strié.	3 km à l'ouest
<b>ZNIEFF de type 1</b>				
<b>Mines d'Ougney et Vitreux</b>	430007867	44 ha	<u>Faune</u> : Minoptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe	Compris dans la zone d'étude
<b>Pelouse et bois du mont</b>	430013648	28 ha	<u>Faune</u> : Alyte accoucheur, Rainette verte, Couleuvre verte et jaune. <u>Flore</u> : Cytise couché, Gesse à fruits ronds, Trèfle strié.	100 m à l'est
<b>Grenier du château de Taxenne</b>	430020195	0.22 ha	<u>Faune</u> : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe.	100 m à l'est
<b>Mont de Vassange</b>	430020288	23 ha	<u>Flore</u> : Cytise couché, Gesse à fruits ronds, Trèfle strié, Ophrys abeille.	500 m à l'ouest
<b>Prairie humide de Bresilley et Thervay</b>	430020118	245 ha	<u>Faune</u> : Rainette verte, Castor d'Eurasie, Murin de Daubenton, Cordulie à corps fin, Guêpier d'Europe, Râle d'eau, Courlis cendré, Brochet. <u>Flore</u> : Gratiolle officinale, Naïade mineure, Stellaire des marais,	2 km au nord-ouest

Noms	Codes ZNIEFF	Surfaces	Enjeux écologiques	Distances par rapport à la zone d'étude
<b>Comble de l'église de Pagny</b>	430020325	0.06 ha	<u>Faune</u> : Petit rhinolophe, Chouette chevêche.	2 km à l'est
<b>Les Anottes et la Noue</b>	430030047	26 ha	<u>Faune</u> : Castor d'Eurasie, Guêpier d'Europe, Courlis cendré, Hirondelle de rivage, Vanneau huppé .	2.5 km au nord-est
<b>Plaine de L'Ognon de Marnay à Pagny</b>	430010443	833 ha	<u>Faune</u> : _Sonneur à ventre jaune, Rainette verte, Triton crêté, Damier de la succise, Cuivré des marais, Castor d'Eurasie, Cordulie à corps fin, Bruant des roseaux, Conocéphale des roseaux. <u>Flore</u> : Gratiolle officinale, Hottonie des marais, Inule des fleuves, Stellaire des marais	2.5 km au nord-est
<b>Prairies humides de la Vaivre, du Breuil et du Pré pont</b>	430020110	77 ha	<u>Faune</u> : Brochet, Pie-grièche écorcheur, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir. <u>Flore</u> : Gratiolle officinale, Naiade majeure.	2.5 km au nord
<b>Bois de Brans du Bolet, de Montmirey et de Serre</b>	430020214	567 ha	<u>Faune</u> : Sonneur à ventre jaune, Ecrevisse à pieds blancs, Pic mar, Pic noir, Murin de Bechstein, Murin de Brandt. <u>Flore</u> : Laïche maigre.	4.9 km à l'ouest

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF localisées à proximité de la zone d'étude

### I.A.2. Inventaire des Zones Humides

Selon les données en ligne sur le site de la DREAL Bourgogne – Franche-Comté, la zone d'étude est concernée par des zones humides (inventaire des milieux humides de Franche-Comté, CEN FC), avec la présence de prairies pâturées ou fauchées et de plantations de peupliers.

### I.A.3. Inventaire ZICO

La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'union européenne. Elle préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ».

Les Etats membres doivent maintenir leurs populations au niveau qui réponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles compte tenu des exigences économiques et récréatives ». Ils doivent en outre prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats ». Les mêmes mesures doivent également être prises pour les espèces migratrices dont la venue est régulière.

Dans ce contexte européen, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Aucune ZICO n'est présente dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

## I.B. Zonages réglementaires

### I.B.1. Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une grande diversité de milieux.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "loi Grenelle 2", étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotopes aux habitats naturels remarquables des sites Natura 2000, ainsi qu'aux géotopes.

Aucun APPB n'est situé dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

### I.B.2. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'appuie sur deux Directives européennes :

- la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, appelée plus généralement Directive Oiseaux, prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen ;
- la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée Directive Habitats.

Ce réseau est constitué de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) présentant des enjeux au niveau des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage en application de la Directive Habitats, ainsi que de Zones de Protection Spéciales (ZPS) présentant des enjeux au niveau de l'avifaune en application de la Directive Oiseaux. La constitution de ce réseau vise ainsi à la conservation à long terme d'espèces de faune et de flore sauvages et d'habitats naturels de l'Union Européenne.

Les sites Natura 2000 situés à proximité de la zone d'étude figurent dans le tableau suivant :

Type de site	Noms	Numéros	Directives	Surfaces	Principaux enjeux liés aux espèces et habitats ayant justifié la désignation du site	Distances par rapport à la zone d'étude
ZSC	Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté	FR4301351	Habitats	25 ha	<u>Faune</u> : Minioptère de Schreibers, Petit murin, Grand murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Rhinolophe euryale.	250 mètres à l'est
ZCS et ZPS	Massif de la Serre	FR4312005 et FR4312021	Habitats et Oiseaux	4400 ha	<u>Faune</u> : Lynx, Agrion de Mercure, Ecrevisse à pieds blancs, Chabot, Lucane, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Cuivré des marais, Engoulevent, Pic cendré, Pic noir, Pic mar, Balbuzard pêcheur. <u>Flore</u> : Gratiolle officinale, Littorelle à une fleur, Osmonde royale, Fougère des marais, Grande douve, Pédiculaire des bois, Illécèbre verticillé.	3,2 km à l'ouest

Tableau 2 : Liste des sites Natura 2000 localisés à proximité de la zone d'étude

### I.B.3. Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

A proximité de la zone d'étude, aucun site n'est géré par le Conservatoire d'espaces naturels.

### I.B.4. Parc Naturel National (PNN)

Les parcs nationaux sont des espaces protégés soumis à une réglementation spécifique (articles L331 et R331 du code de l'environnement) qui assure la sauvegarde de leur patrimoine naturel et culturel reconnu comme exceptionnel.

A proximité de la zone d'étude, aucun Parc Naturel National n'est présent.

### I.B.5. Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels

considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions : développer leur territoire en le protégeant, protéger leur territoire en le mettant en valeur, participer à un aménagement fin des territoires, accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent, expérimenter de nouvelles formes d'action publique et d'action collective.

A proximité de la zone d'étude, aucun Parc Naturel Régional n'est présent.

### I.B.6. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

En 1985, la politique des Périmètres Sensibles est remplacée par celle des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La décentralisation y est encore plus marquée, avec la volonté d'étendre la politique. La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), instituée par délibération du Conseil Général remplace la TDEV. Le département délimite et institue également les zones de préemption et peut déléguer son droit de préemption. Le champ de la politique a ensuite évolué en incorporant des notions comme les habitats naturels ou les champs d'expansion des crues.

Aujourd'hui, l'article L.142-1 du code de l'urbanisme donne les termes de la politique espaces naturels sensibles telle qu'elle est conçue par le législateur :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

Aucune information n'indique la présence d'ENS au sein de la zone d'étude et à proximité.

### I.B.7. Ramsar

Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est la France s'est engagée, avec les autres parties contractantes à :

- désigner des zones humides d'importance internationale et maintenir leur caractéristique écologique ;
- prendre en compte la conservation des zones humides notamment dans les documents de planification et d'aménagement,
- favoriser la recherche, la formation, l'échange de données et de publications sur les zones humides,
- promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides.

A proximité de la zone d'étude, aucun site Ramsar n'est présent.

### I.B.8. Réserves Naturelles Nationales (RNN) et Régionales (RNR)

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les Réserves Naturelles Régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

A moins de 5 km de la zone d'étude, aucune Réserve Naturelle Nationale ou Régionale n'est présente.

### I.B.9. Réserves biologiques forestières (RBI et RBD)

Les réserves biologiques forestières, intégrales (RBI) ou dirigées (RBD), sont de la compétence de l'office national des forêts (ONF).

Une réserve biologique dirigée est un espace protégé en milieu forestier, ou en milieu associé à la forêt (landes, mares, tourbières, dunes), dans lequel une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés est mise en place.

Une réserve biologique intégrale est un espace protégé en milieu forestier, ou en milieu associé à la forêt (landes, mares, tourbières, dunes), laissé en libre évolution pour y étudier la dynamique spontanée des écosystèmes.

Aucune réserve biologique n'est présente dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

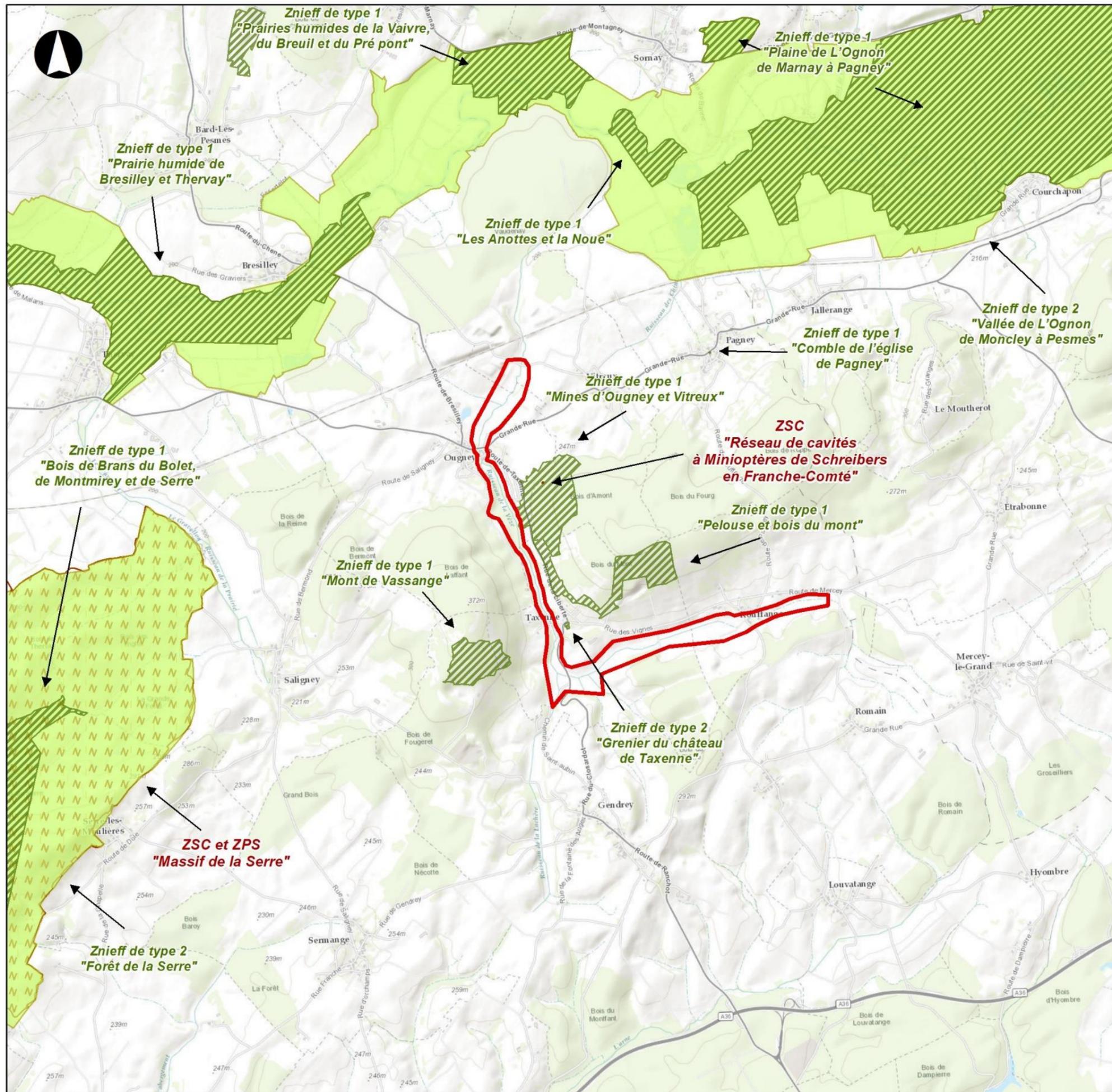
### I.B.10. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité

Depuis mars 2019 une cartographie des sites compensatoires sur le territoire métropolitain a été mise en place, les données sont consultables sur le site de Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>).

Une consultation des mesures compensatoires identifiées à proximité de la zone d'étude a été réalisée le 23/05/2019.

Aucune mesure compensatoire n'a été mise en place à proximité de la zone d'étude.

Contexte écologique :  
zonages d'inventaire et réglementaires



-  Zone d'étude
-  Znieff de type 1
-  Znieff de type 2
-  Réseau Natura 2000 : SIC/ZSC
-  Réseau Natura 2000 : ZPS



## I.C. Données associatives en ligne

La base de données naturalistes du **Conservatoire Botanique National de Franche-Comté** a été consultée afin d'identifier la présence éventuelle d'espèces patrimoniales à proximité de la zone d'étude (consultation le 31/03/2020 pour les communes suivantes : Ougney, Taxenne et Rouffange (39). Les données sont présentées dans le tableau ci-après.

Nom français	Taxon	Statut réglementaire	Liste rouge Franche-Comté	Dernière observation
Gesse à graines rondes	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	Protection régionale Franche-Comté	NT	2018
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Protection régionale Franche-Comté	LC	2008
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Protection régionale Franche-Comté	LC	2000
Trèfle strié	<i>Trifolium striatum</i> L., 1755	Protection régionale Franche-Comté	NT	2018

Liste rouge Franche-Comté : NA = non-applicable ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Presque menacée ; Vu = Vulnérable ; EN = En Danger ; CR = En Danger Critique

Tableau 3 : Espèces floristiques d'intérêt patrimonial connues sur les communes d'Ougney, de Taxenne et de Rouffange (CBNFC, 31/03/2020)

## I.D. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est le document cadre à l'échelle régionale pour l'identification et la mise en œuvre de la trame verte et bleue d'importance régionale.

Il vise à la mise en œuvre des 5 grands objectifs (article L.371-1 du Code de l'Environnement) :

- conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages,
- accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques,
- assurer la fourniture des services écologiques,
- favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières,
- concourir à maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer le franchissement par la faune des infrastructures existantes.

Ces cinq grands objectifs transversaux sont déclinés et adaptés à l'échelle régionale, dans les enjeux identifiés à l'issue du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SRCE.

Le conseil régional de Franche-Comté, réuni en séance plénière le 16 octobre 2015, a approuvé le SRCE par délibération n°15AP.77 (25 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions).

Le préfet de Franche-Comté et du Doubs, Raphaël Bartolt, a signé le 2 décembre 2015 l'arrêté adoptant le SRCE.

La déclaration environnementale annexée à l'arrêté a été signée conjointement par la présidente du conseil régional, Marie-Guite Dufay, et par le préfet de région.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit l'intégration du SRCE dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) constitue un outil d'aménagement intégrateur issu du Grenelle de l'Environnement en matière de biodiversité. Son élaboration permet de définir à l'échelle régionale une Trame Verte et Bleue (TVB). Cette Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques (ou sous-trames) terrestres (composante "verte") et aquatiques (composante "bleue"). Ces continuités sont formées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. La TVB contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau. Le SRCE doit être révisé tous les 6 ans.

L'élaboration du SRCE franc-comtois s'est échelonné de mars 2012 à décembre 2014 et a suivi différentes étapes présentées ci-dessous :

1. Le lancement du SRCE en Franche-Comté a été officialisé par la Région et l'État le 3 février 2011, lors du Comité Régional Biodiversité, instance de préfiguration du Comité Régional Trames Verte et Bleue (CRTVB). La réunion d'installation du CRTVB le 15 mars 2012 a permis de préciser les différentes étapes de la démarche du SRCE franc-comtois, ainsi que le rôle et le fonctionnement du Comité Régional comme lieu d'information, d'échanges et de consultation sur les questions liées aux continuités écologiques.

2. Le diagnostic des enjeux associés aux continuités écologiques de la Franche-Comté a constitué la 1ère grande étape du SRCE. Celle-ci a notamment permis de mettre en exergue les enjeux de niveau régional, interrégional et transfrontalier, associés à la biodiversité et aux continuités écologiques de la région. Trois groupes d'enjeux sont identifiés : les enjeux associés aux milieux terrestres (7 enjeux), les enjeux associés aux milieux humides et aquatiques (6 enjeux) et les enjeux transversaux (3 enjeux).

3. La phase cartographique du SRCE vise à identifier et localiser les réservoirs régionaux de biodiversité et les corridors écologiques de la TVB au 1/100 000ème.

Outre la production d'un atlas cartographique, cette phase présente les choix méthodologiques réalisés pour l'élaboration de la cartographie des sous-trames écologiques supports de la TVB régionale. Pour la Franche-Comté, sept sous-trames sont retenues :

- sous-trame des milieux forestiers,
- sous-trame des milieux herbacés permanents,
- sous-trame des milieux en mosaïque paysagère,
- sous-trame des milieux xériques ouverts,
- sous-trame des milieux souterrains,
- sous-trame des milieux humides-sous-trame des milieux aquatiques.

4. Le « plan d'action stratégique » du SRCE identifie les mesures pour assurer la préservation de la bonne fonctionnalité des continuités écologiques et les mesures pour accompagner la mise en œuvre

par les acteurs locaux des actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques sur leur territoire.

Plusieurs réservoirs de biodiversité de la trame verte sont identifiés à proximité de la zone d'étude. Ce sont surtout les massifs forestiers environnants ainsi que des parcelles prairiales.

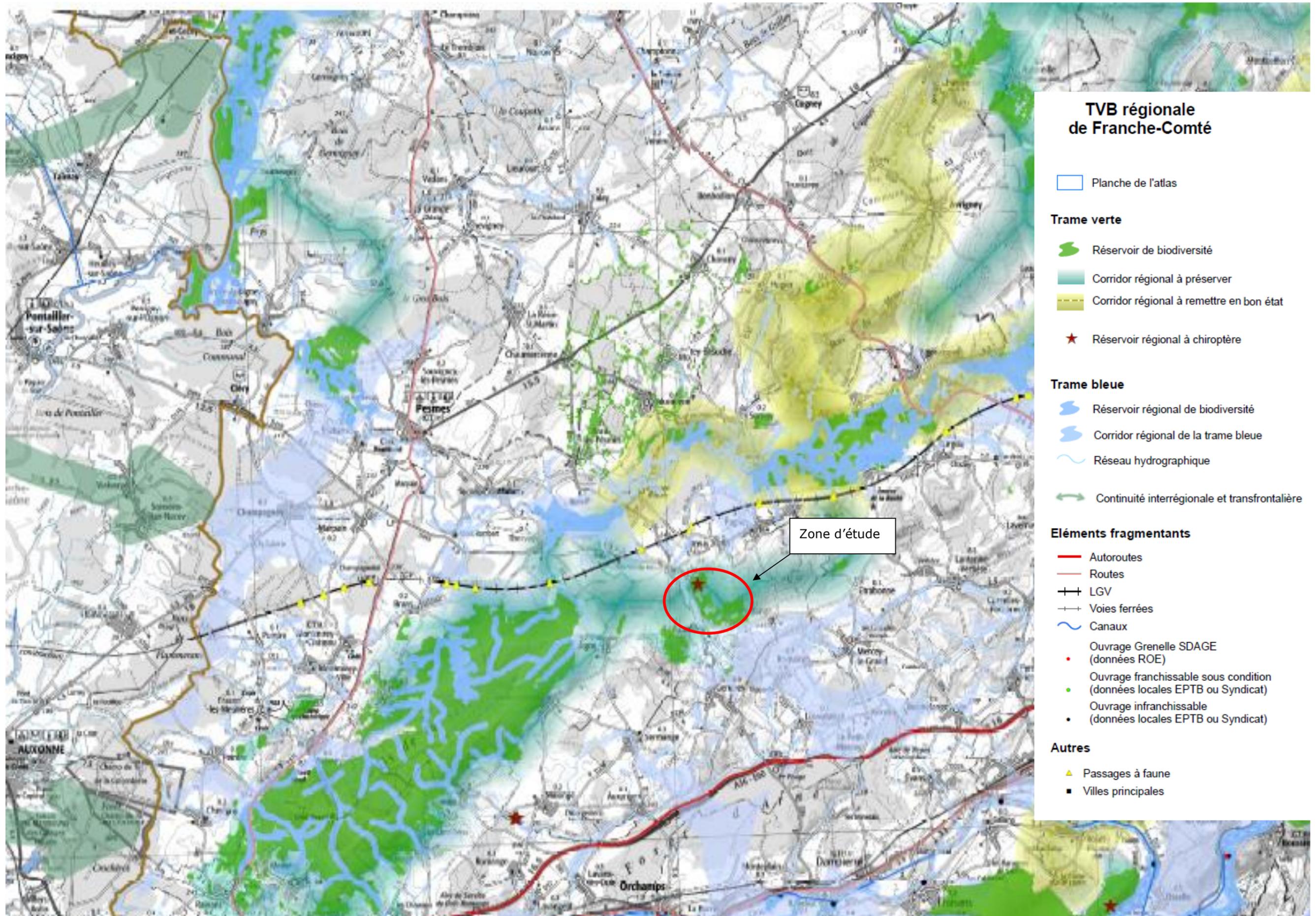
Le réseau que forment ces massifs forestiers correspond à un corridor régional considéré comme en bon état et à préserver.

Les mines d'Ougney, proches de la zone d'étude, sont un important réservoir régional à chiroptères.

Certaines parties de la Vèze, notamment dans la zone d'étude, sont intégrés aux corridors régionaux de la trame bleue.

La LGV, au nord de la zone d'étude, est un élément fragmentant.

Carte 2 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

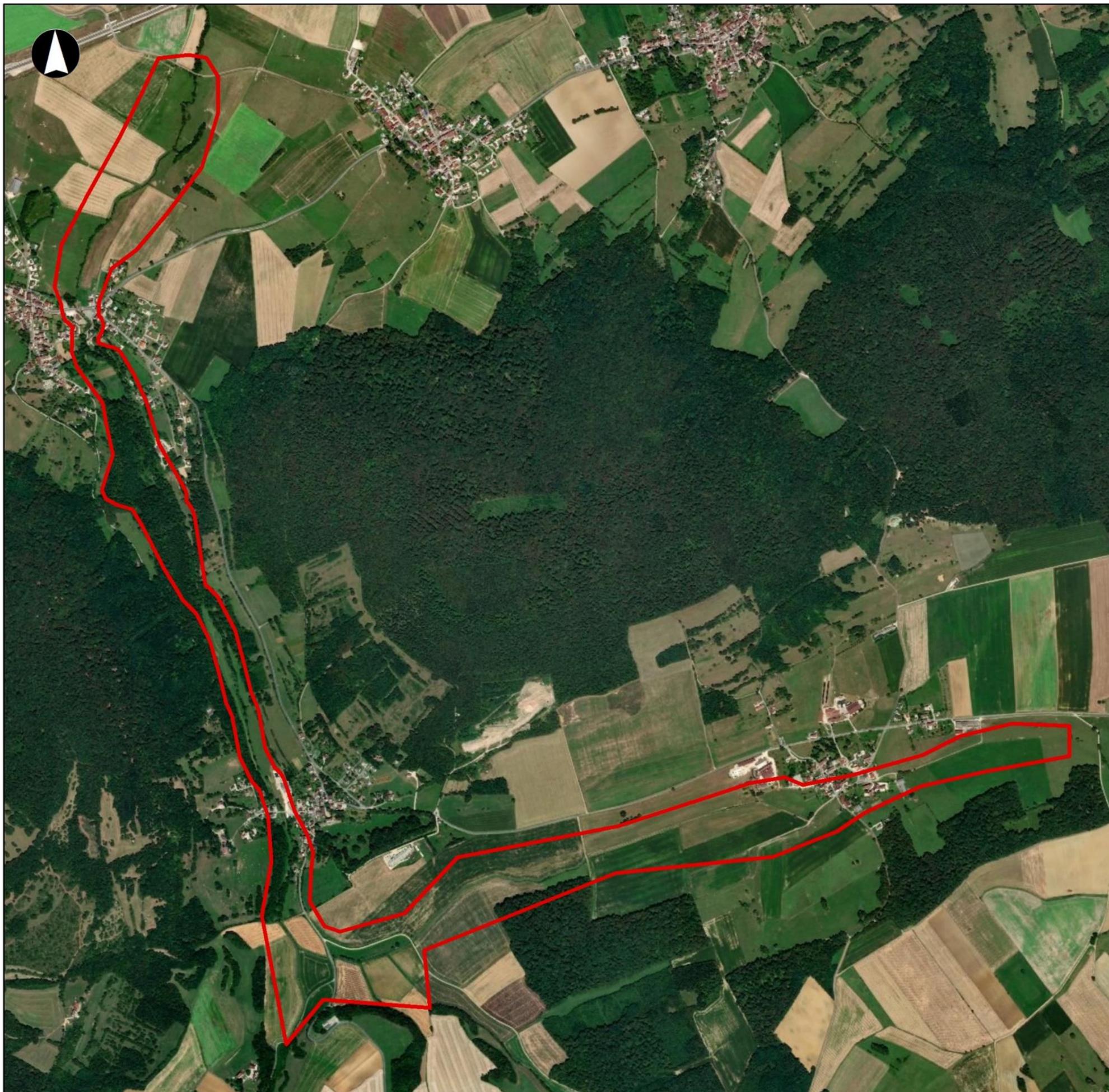


## **II. Inventaires de terrain**

### **II.A. Zones d'étude**

La zone d'étude dans laquelle les inventaires naturalistes ont été réalisés, figure page suivante.

L'analyse bibliographique a été réalisée dans un périmètre plus large.



TELEOS  
Renaturation du cours de la Vèze  
Diagnostic écologique

Zone d'étude



## II.B. Interventions sur site

Les investigations flore sur la zone concernée par ce projet se sont déroulées du mois d'avril à juin 2020. La fréquence des interventions sur site a permis de cibler l'ensemble des espèces patrimoniales potentielles sur les milieux en présence.

Les intervenants figurent dans le tableau suivant :

Noms des intervenants	Qualification
P. Legoff	Chargé d'étude flore et phytosociologue – Acer campestre M2 Environnement et Développement Durable

Tableau 4 : Liste des intervenants

Au total, **3 interventions d'inventaires floristiques** en équivalent homme/jour réalisées au cours de l'année 2020 sont donc prises en compte pour définir les enjeux écologiques dans le cadre de ce projet.

## II.C. Protocoles d'inventaires naturalistes

Les protocoles d'inventaires mis en œuvre sont présentés ci-après. Les conditions météorologiques ont été globalement favorables. Toute la zone d'étude a pu être examinée et le site rendu accessible de jour et de nuit.

### Habitats naturels

Afin de caractériser les habitats naturels, des relevés floristiques sont réalisés sur placettes ou le long de transects pour les habitats linéaires (haies, végétation de ceinture des bords des eaux). Les espèces sont déterminées par strate et leur abondance-dominance précisée. La pression d'inventaire est adaptée en fonction de l'intérêt et de la complexité des milieux, un échantillonnage plus poussé étant mis en place sur les espaces en mosaïque et sur les habitats relevant de la directive Habitats.

A partir de ces inventaires, une carte des habitats naturels est établie selon la typologie Corine biotope, EUNIS et la nomenclature Eur27. Une attention particulière est apportée aux habitats relevant de la Directive Habitats.

### Flore

La phase de terrain pour la flore est menée en parallèle avec celle pour les habitats. Les habitats naturels susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales et/ou protégées (en référence aux listes locales, régionales, nationales et internationales) sont parcourus pour vérifier la présence ou non de ces espèces.

Les espèces à enjeux sont pointées au GPS (cartographie sur PAD couplé à un GPS). Une attention particulière porte sur la recherche des espèces remarquables identifiées historiquement dans le petit secteur géographique. Les espèces exotiques envahissantes sont également cartographiées.

### Limites des inventaires réalisés

Les prospections se sont déroulées dans de bonnes conditions. Pour autant, certaines limites peuvent être identifiées :

- certaines espèces végétales ne se développent pas toutes les années (espèces dites à éclipse), elles ne sont donc pas détectables chaque année et pourraient passer inaperçues lors d'inventaires conduits sur une seule année.

## II.D. Protection des espèces et évaluation des enjeux écologiques

### II.D.1. Protection des espèces

La préservation du patrimoine biologique est un impératif majeur des politiques environnementales. Elle se fixe en particulier pour objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées.

A cet effet, à l'image de différentes dispositions internationales et communautaires, l'article L. 411-1 du Code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel.

Concernant ces espèces, il est notamment interdit de les capturer, de les transporter, de les perturber intentionnellement ou de les commercialiser. Ces interdictions peuvent s'étendre aux habitats des espèces protégées pour lesquelles la réglementation peut prévoir des interdictions de destruction, de dégradation et d'altération. Le non-respect de ces règles fait l'objet de sanctions pénales, prévues à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

L'article L. 411-2 du code de l'environnement prévoit que l'on puisse déroger aux dispositions prises pour la protection des espèces de la faune et de la flore sauvages « à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
  - b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
  - c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
  - d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
  - e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.
- »

Taxons		Texte
Flore	Protection au niveau national	Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'Arrêté du 31/08/1995.
	Protection au niveau régional et départemental	Arrêté du 22 juin 1992 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Franche-Comté

Tableau 5 : Textes relatifs à la protection des espèces

### II.D.2. Listes rouges et listes des espèces menacées

Echelle	Texte
<b>Flore</b>	
Monde	INPN, 2014. Liste rouge mondiale de l'IUCN international.
Europe	BILZ M., KELL S.P., MAXTED N. and LANSDOWN R.V., 2011. European Red List of Vascular Plants. Luxembourg : Publications Office of the European Union. 142 p.
France	UICN France, FCBN & MNHN, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.
Franche-Comté	CBNFC, 2014. Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Franche-Comté. 16 p.

### II.D.3. Evaluation des enjeux écologiques

L'évaluation des enjeux écologiques est basée sur l'enjeu local de conservation. Cet enjeu est déterminé en fonction de plusieurs critères :

- Statut de protection aux échelles internationales, nationales, régionales et départementales ;
- Statut de conservation aux échelles internationales, nationales, régionales et départementales.

Le niveau d'enjeu peut être augmenté en fonction d'autres critères :

- Localisation de la donnée par rapport aux aires de répartition connues de l'espèce ou de l'habitat ;
- Population observée (effectif, surface) ;
- Vulnérabilité des espèces ou habitats (dynamique des populations, écologie de l'espèce...) ;
- Statut biologique de l'espèce observée (reproduction, hivernant, sédentaire) ;

Les tableaux présentent les critères d'évaluation des enjeux locaux de conservation.

## Flore

Niveau minimal d'enjeu local de conservation	Critères
négligeable	espèce non indigène
faible	espèce inscrite en catégorie "LC" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale des espèces menacées
modéré	espèce protégée au niveau régional ou départemental espèce inscrite en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale des espèces menacées
fort	espèce protégée au niveau national ou régional ou départemental espèce inscrite en catégorie "VU" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale des espèces menacées espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats
très fort	espèce inscrite en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale des espèces menacées espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats

Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné

## Habitats naturels

Niveau minimal d'enjeu local de conservation	Critères
négligeable	Habitat d'origine anthropique
faible	Habitat naturel ou semi-naturel et en mauvais état de conservation
modéré	Habitat naturel ou semi-naturel en bon état de conservation Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale des habitats menacés
fort	Habitat naturel ou semi-naturel inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "VU" sur la liste départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale des habitats menacés
très fort	Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste départementale, régionale, nationale, européenne ou mondiale des habitats menacés

Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné

## II.E. Résultats des inventaires

### II.E.1. Habitats naturels

Un total de 17 habitats naturels, semi-naturels ou artificiels a été décrit sur la zone d'étude.

Quatre des habitats répertoriés sont jugés d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats, dont un considéré comme prioritaire (\*).

#### Aulnaies-Frênaies rivulaires\*

Code Corine Biotope : 44.31

Code Natura 2000 : 91E0\*

##### Description :

C'est une forêt caractéristique des ruisseaux et petites rivières de l'étage planitiaire à collinéen. La strate arborée est composée d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) en proportion variable. Un mélange d'espèces hygrophiles ou nitrophiles peuple la strate herbacée. On peut citer le Compagnon rouge (*Silene dioica*), la Laïche à épis pendants (*Carex pendula*) ou l'égoïpode podagraire (*Aegopodium podagraria*).

##### Répartition générale / sur le site :

Ces boisements sont présents sur une partie du cours de la Vèze. Certaines portions sont fortement dégradées et se limitent à la bordure du ruisseau avec une strate arborée clairsemée. Au milieu de la zone d'étude, entre Ougney et Taxenne, le boisement s'élargit considérablement. Une Aulnaie-Frênaie de cette largeur est remarquable. L'enjeu de conservation est fort.

#### Boisements de feuillus

Code Corine Biotope : 41

Code Natura 2000 : -

##### Description :

Ces boisements sont composés d'essences pionnières à post-pionnières comme le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*) ou l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Ils ont probablement recolonisé des milieux ouverts et sont donc peu âgés.

##### Répartition générale / sur le site :

Ils se trouvent au centre de la zone d'étude, entre les villages d'Ougney et de Taxenne. L'enjeu de conservation est faible.

#### Cariçaies

Code Corine Biotope : 53.2

Code Natura 2000 : -

##### Description :

Les cariçaies sont des formations végétales mono à paucispécifiques où l'on retrouve des espèces de laïches adaptées aux milieux marécageux. La cariçaie observée sur le site est composée de laïche élevée (*Carex elata*). Quelques saules cendrés (*Salix cinerea*) sont également présents.

##### Répartition générale / sur le site :

La cariçaie est située au sud du village d'Ougney au sein de l'Aulnaie-Frênaie. L'enjeu de conservation est faible.

#### Cressonnières

Code Corine Biotope : 53.4

Code Natura 2000 : -

##### Description :

Il s'agit de formations herbacées paucispécifiques qui poussent les pieds dans l'eau. Elles sont constituées d'hélophytes avec une forte dominance du Cresson des fontaines (*Nasturtium officinale*).

##### Répartition générale / sur le site :

Une cressonnière a été répertoriée dans le lit de la Vèze au niveau du village de Rouffange. L'enjeu de conservation est faible.

#### Cultures

Code Corine Biotope : 82.1

Code Natura 2000 : -

##### Description :

Il s'agit d'espaces dévolus à la production agricole sur des surfaces souvent importantes.

##### Répartition générale / sur le site :

De vastes zones de cultures se trouvent au Sud et au Nord de la zone d'étude. L'enjeu de conservation est négligeable.

#### Eaux libres

Code Corine Biotope : 24.1

Code Natura 2000 : -

##### Description :

Ce sont des zones en eau où il n'y a pas ou peu de végétations aquatiques spontanées.

##### Répartition générale / sur le site :

Le ruisseau de la Vèze chemine sur tout le long de la zone d'étude et traverse les trois villages. Les eaux libres, exemptes de végétation se retrouvent surtout au sud de la zone d'étude. L'enjeu de conservation est faible.

#### Friches prairiales eutrophes

Code Corine Biotope : 87.1

Code Natura 2000 : -

##### Description :

Ce sont des espaces ouverts et perturbés dominés par des espèces nitrophiles comme la Bardane commune (*Arctium lappa*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*) ou le Brome stérile (*Anisantha sterilis*).

**Répartition générale / sur le site :**

Cet habitat se retrouve surtout au nord du site à proximité du village d'Ougney. L'enjeu de conservation est faible.

**Herbiers**

Code Corine Biotope : 24.4

Code Natura 2000 : 3260-6

**Description :**

Ce sont des communautés aquatiques plus ou moins diversifiées composées d'un mélange d'espèces émergées ou immergées. La Vèze est eutrophisée, probablement du fait de la fertilisation des espaces agricoles alentours. On y retrouve donc des espèces aquatiques tolérantes des eaux eutrophisées comme le Callitriche des marais (*Callitriche stagnalis*), le Potamot crépu (*Potamogeton crispus*) ou le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*).

**Répartition générale / sur le site :**

Ces herbiers sont présents de façon sporadique dans le lit du ruisseau de la Vèze au sud et au nord de la zone d'étude. L'enjeu de conservation est fort.

**Hêtraies-Charmaies**

Code Corine Biotope : 41.13

Code Natura 2000 : 9130

**Description :**

Ce sont des forêts climaciques de feuillus dominées par le hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Charme (*Carpinus betulus*) sur sols neutrophiles à humus doux caractérisées par de espèces comme la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), la Vesce des haies (*Vicia sepium*) ou le Millet diffus (*Milium effusum*).

**Répartition générale / sur le site :**

Ce type de boisement se retrouve au sud de la zone d'étude. Ces boisements sont dans un bon état écologique. L'enjeu de conservation est fort.

**Haies**

Code Corine Biotope : 84.2

Code Natura 2000 : -

**Description :**

Lignes d'arbres et de buissons avec une diversité floristique intéressante délimitant des parcelles et bordant des chemins.

**Répartition générale / sur le site :**

Quelques haies de taille plus ou moins importantes sont disséminées de façon éparse sur la zone d'étude. L'enjeu de conservation est faible.

**Mégaphorbiaies**

Code Corine Biotope : 37.1

Code Natura 2000 : 6430

**Description :**

Les mégaphorbiaies sont des végétations de grandes herbes hygrophiles qui se rencontrent au niveau de petits cours d'eau en situation d'ensoleillement. Des espèces caractéristiques de cette végétation sont la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*) ou encore la Grande prêle (*Equisetum hyemale*).

**Répartition générale / sur le site :**

Les mégaphorbiaies se développent au niveau du ruisseau de la Vèze. Du fait de l'incision du cours d'eau, on ne les retrouve que dans la partie sud du site d'étude en amont du village de Taxenne. L'enjeu de conservation est fort.

**Plantations de peupliers**

Code Corine Biotope : 83.321

Code Natura 2000 : -

**Description :**

Ces plantations de production de bois se font généralement en milieu humide qui a été plus ou moins drainé préalablement.

**Répartition générale / sur le site :**

Une peupleraie se trouve en bord de Vèze au centre de la zone d'étude. Elle a très probablement remplacé une ancienne Aulnaie-Frênaie rivulaire. La strate herbacée est moyennement diversifiée. L'enjeu de conservation est faible.

**Prairies artificielles**

Code Corine Biotope : 81.1

Code Natura 2000 : -

**Description :**

Ce sont des prairies ayant subi un travail du sol superficiel suivi par un semi d'espèces prairiales productrices de biomasse. La richesse spécifique de ces prairies est très faible.

**Répartition générale / sur le site :**

Quelques prairies artificielles sont présentes au nord et au sud de la zone d'étude. L'enjeu de conservation est négligeable.

**Prairies mésophiles**

Code Corine Biotope : 38

Code Natura 2000 : -

**Description :**

Ces prairies se développent sur des sols ni trop humides ni trop secs. La gestion peut changer en fonction des pratiques agricoles, passant de la fauche au pâturage. Les prairies de la zone d'étude ne présentent pas d'intérêt de conservation. Cela est probablement dû à une fertilisation et d'un pâturage trop prégnants qui banalise la flore en présence. On y retrouve des espèces communes

comme la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), l'Oseille des prés (*Rumex acetosa*) ou le Pissenlit (*Taraxacum* sp.).

Répartition générale / sur le site :

Ces habitats sont les plus présents sur la zone d'étude. On les rencontre surtout au sud et au nord de la zone d'étude. L'enjeu de conservation est faible.

### Roselières

Code Corine Biotope : 53.143

Code Natura 2000 : -

Description :

Ces roselières sont composées d'espèces héliophytes. Elles sont dominées par le Rubanier émergé (*Sparganium emersum*). On y retrouve également de grandes herbacées hygrophiles comme la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) ou la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*).

Répartition générale / sur le site :

Une roselière se situe dans le lit de la Vèze dans le village d'Ougney. L'enjeu de conservation est faible.

### Voies de communications

Code Corine Biotope : 86

Code Natura 2000 : -

Description :

Il s'agit de routes et de chemins peu végétalisés.

Répartition générale / sur le site :

De nombreuses routes et chemins traversent la zone d'étude. L'enjeu de conservation est négligeable.

### Zones urbanisées

Code Corine Biotope : 86.2

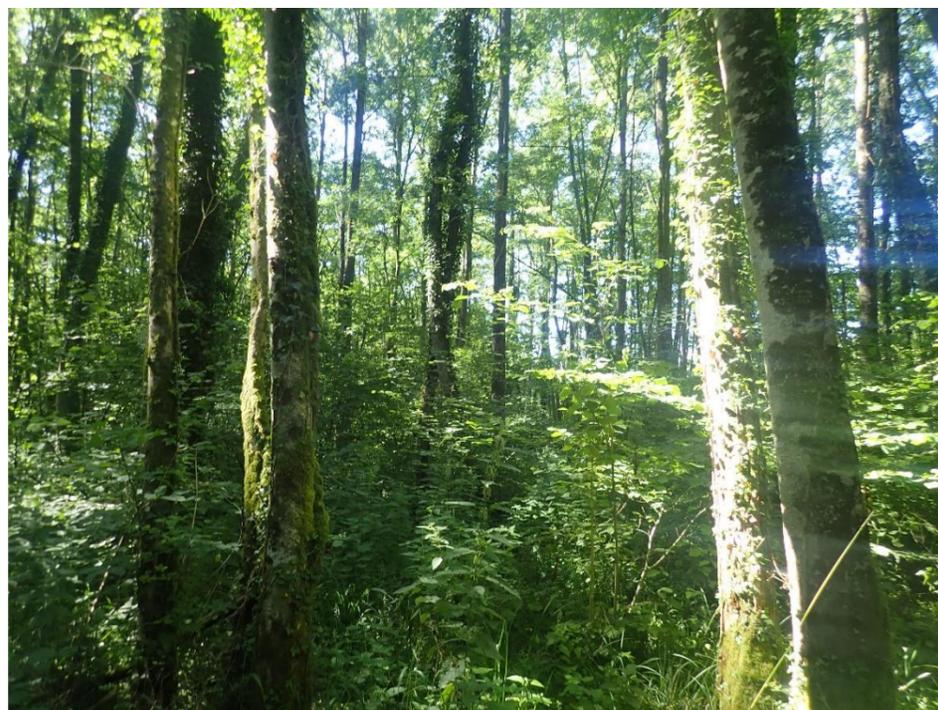
Code Natura 2000 : -

Description :

Ces zones regroupent tous les lieux construits tels que les entrepôts ou les habitations ainsi que les jardins attenants.

Répartition générale / sur le site :

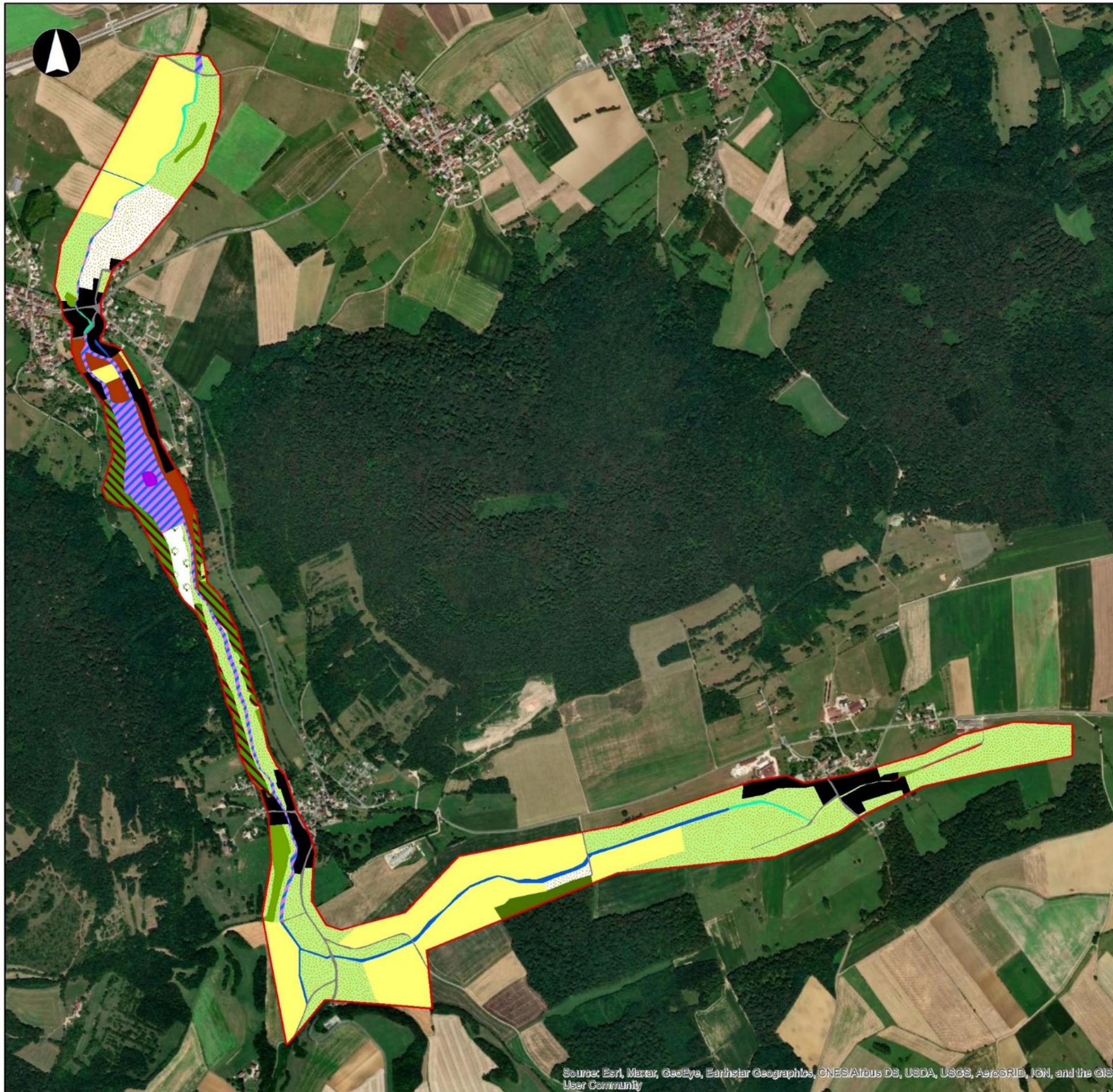
La zone d'étude présente de nombreuses zones urbanisées regroupées dans les trois villages traversés. L'enjeu de conservation est négligeable.



*Illustration 1 : Photographie des habitats (de g. à d.) :Herbiers ; Aulnaie-Frênaie rivulaire ; Plantation de peupliers ; Roselière ; Cultures ; Mégaphorbiaie*

Intitulé Habitat naturel	Codes Corine Biotope / Natura 2000	Liste rouge régionale	Etat de conservation	Surface dans la zone d'étude (ha)	Proportion par rapport à la surface de la zone d'étude (%)	Enjeu local de conservation
Aulnaies-Frênaies rivulaires	CB 44.31 / 91E0*		Dégradé à Bon	8.3	6.35	Fort
Boisements de feuillus	CB 41 / -		Dégradé à Bon	6.9	5.32	Faible
Cariçaie	CB 53.2 / -		Bon	0.3	0.2	Faible
Cressonnières	CB 53.4 / -		Bon	0.2	0.12	Faible
Cultures	CB 82.1 / -		-	36.8	28.3	Négligeable
Eaux libres	CB 24.1 / -		-	2.2	1.72	Faible
Eaux libres x Herbiers	CB 24.1 x 24.4 / 3260-6		Moyen	0.6	0.5	Fort
Eaux libres x Roselières	CB 24.1 x 53.143 / -		Bon	0.1	0.08	Faible
Friches prairiales eutrophes	CB 87.1/ -		Dégradé	3.1	2.41	Faible
Hêtraies-Charmaies	CB 41.13 / 9130		Bon	1.6	1.21	Fort
Haies	CB 84.2 / -		Moyen	2.3	1.76	Faible
Mégaphorbiaies	CB 37.1 / 6430		Bon	0.1	0.09	Fort
Plantations de peupliers	CB 83.321 / -		-	1.7	1.29	Faible
Prairies artificielles	CB 81.1 / -		-	6.2	4.79	Négligeable
Prairies mésophiles	CB 38/ -		Dégradé à Moyen	47.4	36.4	Faible
Voies de communications	CB 86 / -		-	2.2	1.71	Négligeable
Zones urbanisées	CB 86.2/ -		-	10.1	7.78	Négligeable
				130.2	100	

Tableau 6 : Habitats naturels inventoriés et niveau d'enjeu local



TELEOS  
Renaturation du cours de la Vèze  
Diagnostic écologique

**Cartographie des habitats naturels**

-  Aulnaies-Frênaies rivulaires
-  Boisement de feuillus
-  Cariçaie
-  Cressonnières
-  Cultures
-  Eaux libres
-  Eaux libres x Herbiers
-  Eaux libres x Roselières
-  Fiches prairiales eutrophes
-  Haies
-  Hêtraies-Charmaies
-  Mégaphorbiaies
-  Plantations de peupliers
-  Prairies artificielles
-  Prairies mésophiles
-  Voies de communications
-  Zones urbanisées
-  Zone d'étude



Source: Esri, Maxar, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

Source : BaseMap - Acer campestre, 2020

## II.E.2. Flore

### - Flore patrimoniale

Un total de 170 espèces a été identifié au sein de la zone d'étude. Aucune de ces espèces ne présente de statut de protection à l'échelle nationale, régionale ou départementale. Aucune espèce menacée n'est non plus présente en référence aux listes rouges nationale et régionale de la flore vasculaire.

### - Flore exotique envahissante

La flore invasive constitue le pool d'espèce exotique (non indigène) capable d'envahir les milieux et d'avoir un impact sur la biodiversité. On parle également de flore exotique envahissante.

La zone d'étude présente des sites favorables à l'expansion de ces espèces avec de nombreuses zones rudérales colonisables.

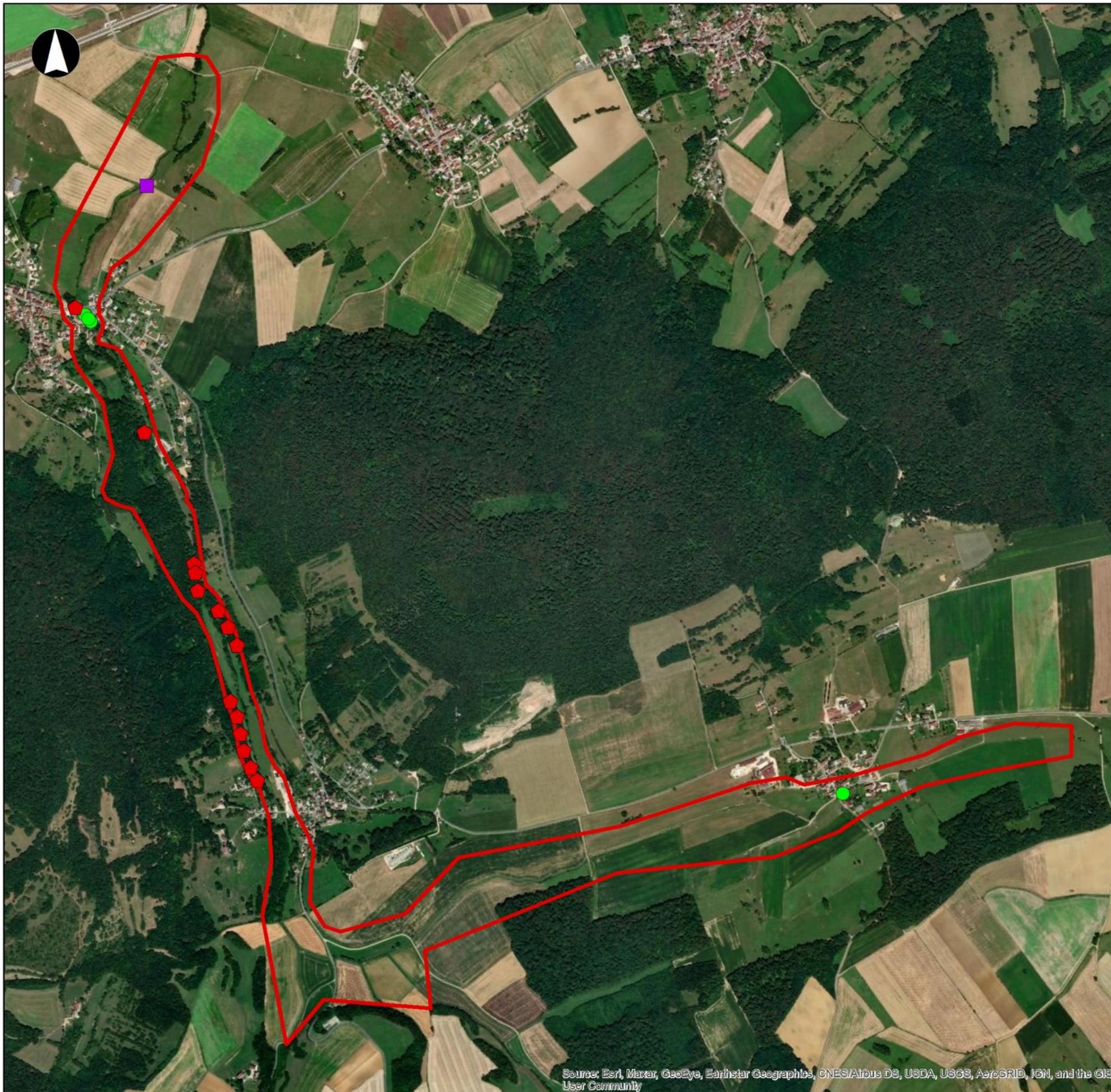
Parmi les espèces recensées, **4 espèces peuvent être considérées comme exotiques envahissantes**. Elles sont présentées dans le tableau ci-contre.



Illustration 2 : Espèce invasive observée sur site : *Erable negundo*

Nom français	Nom latin	Invasibilité	Effectifs / répartition sur la zone
<b>Erable negundo</b>	<i>Acer negundo</i> L., 1753	<b>Fort</b>	Quelques individus plantés dans les centres-bourgs.
<b>Robinier faux-acacia</b>	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	<b>Fort</b>	Présence plus ou moins forte dans les boisements secs de la zone d'étude.
<b>Lilas</b>	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	<b>Moyen</b>	Individu isolé au nord de la zone d'étude
<b>Vergerette annuelle</b>	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	<b>Moyen</b>	Individus isolés répartis sur l'ensemble des zones ouvertes (non cartographiée)

Tableau 7 : Liste des espèces de la flore invasive



TELEOS  
Renaturation du cours de la Vèze  
Diagnostic écologique

### Cartographie des espèces exotiques envahissantes

-  Erable negundo
-  Lilas d'Espagne
-  Robinier faux-acacia
-  Zone d'étude



### III. Synthèse des enjeux liés aux milieux naturels

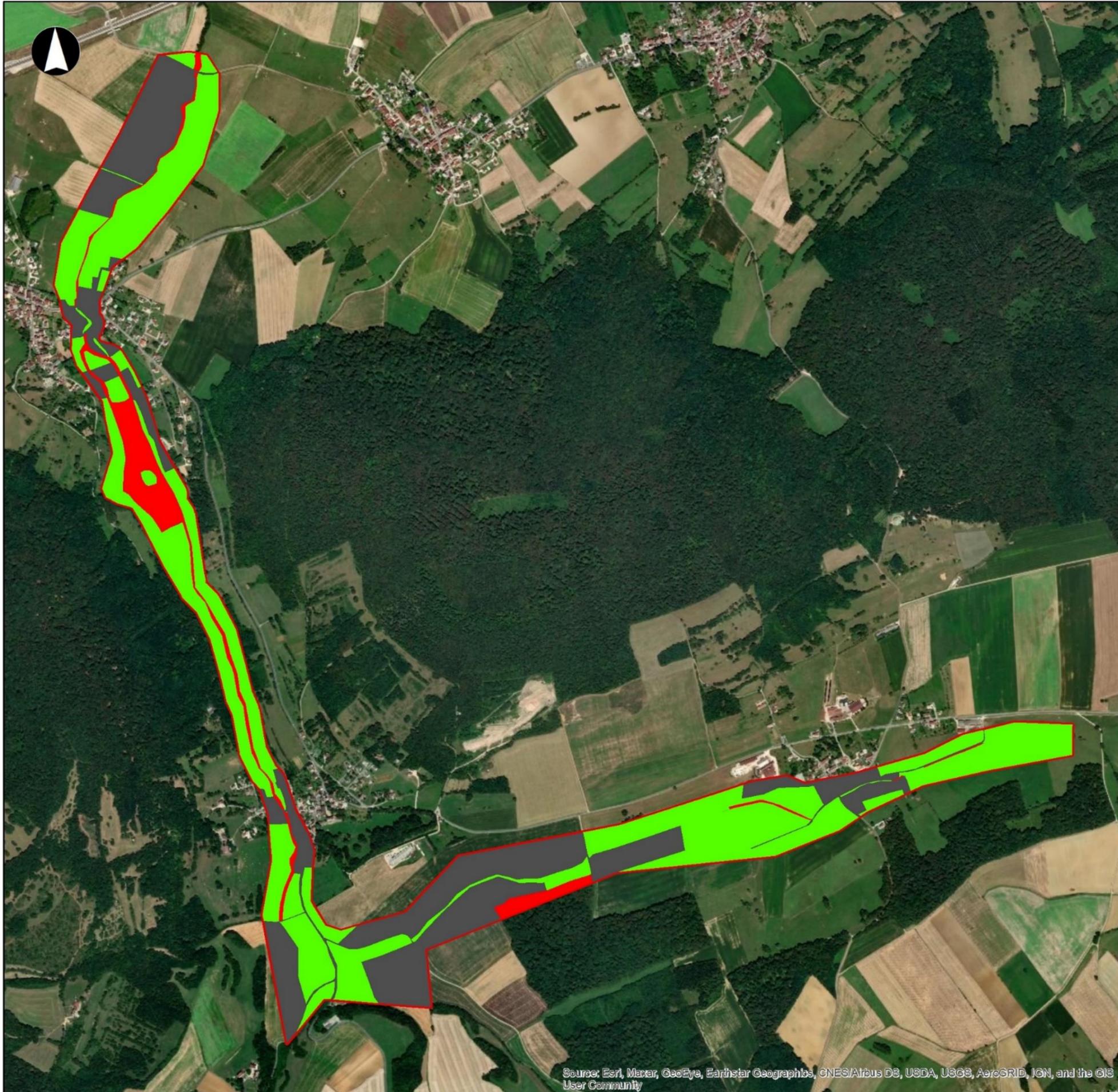
A l'échelle de la zone d'étude, plusieurs habitats peuvent être mis en avant pour leur intérêt biologique :

- Sur une partie des berges du ruisseau de la Vèze, une **Aulnaie-Frênaie** s'est développée. Celle-ci est présente dans les zones où le ruisseau n'est pas trop incisé. Là où le cours d'eau est incisé, les berges se sont asséchées et ne sont plus favorables à l'installation d'espèces hygrophiles. La renaturation du ruisseau sera favorable à cet habitat, notamment au sud de la zone d'étude où l'Aulnaie-Frênaie a totalement disparu ainsi qu'au nord où elle est profondément dégradée.
- Une **Mégaphorbiaie**, autre habitat d'intérêt correspondant au stade antérieur de végétation de l'Aulnaie-Frênaie, se retrouve en faible surface au sud-est de la zone d'étude.
- Le dernier habitat intéressant présent au niveau de la Vèze sont les **Herbiers aquatiques** situés au sud et au nord de la zone d'étude. Ceux-ci, bien qu'étant constitués d'espèces de milieux eutrophisés sont considérés à fort enjeu écologique. Du fait de leur nature eutrophe correspondant à une dégradation du milieu, une restauration de ce milieu est préconisée par les Cahiers d'Habitats Natura 2000. La renaturation de la Vèze serait un premier pas pour revenir à des milieux moins eutrophisés. La réduction de la fertilisation des terres agricoles environnantes est également importante pour la biodiversité de ces milieux.
- Une **Hêtraie-Charmaie** est située au sud de la zone d'étude. Elle correspond à un boisement ancien peu soumis à la pression forestière. Au regard de la topographie de cette zone, elle ne devrait pas être impactée par les travaux de renaturation de la Vèze.

Page suivante, un tableau présente les enjeux écologiques en reprenant les enjeux locaux de conservation ainsi que les changements attendus par la renaturation de la Vèze.

Entité / Taxon	Enjeu local de conservation	Evolution des espèces et des habitats après réalisation des travaux
<b>Habitats naturels</b>		
Aulnaies-Frênaies rivulaires	Fort	Diminution avec la renaturation du cours d'eau sur les parties où elle est présente. Une recolonisation devrait se faire sur la totalité du transect restauré mais sur du long terme.
Eaux libres x Herbiers	Fort	Diminution temporaire avec la renaturation du cours d'eau. Une recolonisation rapide devrait se produire à la fin des travaux.
Hêtraies-Charmaies	Fort	Pas d'évolution pressentie.
Mégaphorbiaies	Fort	Diminution temporaire avec la renaturation du cours d'eau. Une recolonisation rapide devrait se produire à la fin des travaux.

Tableau 8 : Synthèse des enjeux liés aux milieux naturels identifiés sur la zone d'étude



TELEOS  
Renaturation du cours de la Vèze  
Diagnostic écologique

**Synthèse des enjeux liés  
à la flore et aux habitats**

-  Faible
-  Fort
-  Négligeable
-  Zone d'étude



## Annexes

## I. Espèces végétales observées

Nom scientifique (Taxref V12.0)	Nom vernaculaire	Indigénat Franche-Comté	Législation			Menaces (Listes rouges)				Invasives	Déterminant ZNIEFF
			Europe	France	Franche-comté	Monde	Europe	France	Franche-Comté	Europe	
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	I							LC		
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo	E									
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	I							LC		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	I							LC		
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	I							LC		
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Égopode podagraire	I							LC		
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	I							LC		
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Alisma plantain d'eau	I				LC			LC		
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	I							LC		
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	I				LC			LC		
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés										
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique des bois	I							LC		
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I							LC		
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	I							LC		
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	I							LC		
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	I							LC		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	I							LC		
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	I							LC		
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté	I							LC		
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre	I							LC		
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune	I							LC		
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	I							LC		
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	I							LC		
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais	I							LC		
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillotte	I							LC		
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	I							LC		
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	I							LC		
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche raide										
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	I							LC		
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants	I							LC		
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	I				LC			LC		
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois										
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	I							LC		
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	I							LC		
<i>Cerastium arvense</i> L., 1753	Céaïste des champs	I							LC		
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaïste aggloméré	I							LC		
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage	I							LC		
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris	I							LC		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I							LC		
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun										
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	I							LC		
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	I							LC		
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	I							LC		
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier	I							LC		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I							LC		
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I							LC		
<i>Crepis vesicaria</i> L., 1753	Crépis à vésicules	I							LC		
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	I							LC		
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage	I							LC		
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I							LC		

Nom scientifique (Taxref V12.0)	Nom vernaculaire	Indigénat Franche- Comté	Législation			Menaces (Listes rouges)				Invasives	Déterminant ZNIEFF
			Europe	France	Franche- comté	Monde	Europe	France	Franche- Comté	Europe	
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	I				LC			LC		
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	I							LC		
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle	I							LC		
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	E									
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue										
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	I							LC		
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès	I							LC		
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	I							LC		
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse-renoncule	I							LC		
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	I							LC		
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	I							LC		
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit	I							LC		
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	I							LC		
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	I							LC		
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	I							LC		
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	I							LC		
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	I							LC		
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	I							LC		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I							LC		
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	I				LC			LC		
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune	I							LC		
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse										
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes	I							LC		
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	I							LC		
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée										
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal	E									
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	I				LC			LC		
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	I							LC		
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	I							LC		
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	I							LC		
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	I							LC		
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune	I							LC		
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé	I							LC		
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	I							LC		
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	I							LC		
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	I				LC			LC		
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	I							LC		
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Îvraie vivace	I							LC		
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois										
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	I							LC		
<i>Lysimachia nemorum</i> L., 1753	Lysimaque des bois, Mouron jaune	I							LC		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	I							LC		
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	I							LC		
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	I							LC		
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire sans ligules	E									
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	I							LC		
<i>Myriophyllum spicatum</i> L., 1753	Myriophylle à épis	I				LC			LC		
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	I							LC		
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse	I							LC		
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	I							LC		
<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	Parisette à quatre feuilles	I							LC		
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère	I							LC		
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau	I							LC		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I							LC		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	I							LC		
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen										
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	I							LC		
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore	I							LC		
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	I							LC		
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir	I							LC		

Nom scientifique (Taxref V12.0)	Nom vernaculaire	Indigénat Franche- Comté	Législation			Menaces (Listes rouges)				Invasives	Déterminant ZNIEFF
			Europe	France	Franche- comté	Monde	Europe	France	Franche- Comté	Europe	
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot à feuilles crépues	I				LC			LC		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	I							LC		
<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus	I							LC		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite Sanguisorbe	I							LC		
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée, Coucou des bois										
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	I							LC		
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier	I							LC		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	I							LC		
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	I							LC		
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	I							LC		
<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule Tête-d'or	I							LC		
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	I							LC		
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	I							LC		
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	I							LC		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	E				LC					
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce										
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés										
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue										
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	I							LC		
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine	I							LC		
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	I							LC		
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	I							LC		
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I							LC		
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale	I							LC		
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau										
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	I							LC		
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique										
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	I							LC		
<i>Sedum sexangulare</i> L., 1753	Orpin de Bologne	I							LC		
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun										
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge, Robinet rouge										
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	I							LC		
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère										
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	I							LC		
<i>Sparganium emersum</i> Rehmman, 1871	Rubanier émergé					LC					
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois	I							LC		
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	I							LC		
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	I							LC		
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas	E									
<i>Taraxacum</i> sp.	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	I				LC			LC		
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant	I							LC		
<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle rude, Trèfle scabre					LC					
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	I							LC		
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	I							LC		
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale	I							LC		
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette	I							LC		
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	I							LC		
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau	I				LC			LC		
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Véronique des ruisseaux					LC					
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne								LC		
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	I							LC		
<i>Veronica montana</i> L., 1755	Véronique des montagnes	I							LC		
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	E									
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	I							LC		
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantane	I							LC		
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	I							LC		
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	I							LC		
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	I							LC		
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	I							LC		

